

MARDI 23 OCTOBRE 2018

WWW.ARCINFO.CH

NO 227/CHF 2.70/€ 2.70 / J.A. - 2001 NEUCHÂTEL

LA MÉTÉO EN PLAINES
DU JOUR ~15°~7°



À 1000 M
~13°~3°



MAGAZINE HABITAT

RENCONTRE:

BIENVENUE CHEZ

HENRI DÈS **NOTRE ENCART**

ÉTHIQUE MÉDECINS DIVISÉS
SUR LES NOUVEAUX CRITÈRES
POUR L'AIDE AU SUICIDE **P23**

VAL-DE-RUZ

QUINZE VILLAGES DANS L'OBSCURITÉ?



LUCAS VUITEL

Courant 2019, Val-de-Ruz pourrait devenir la plus grande commune de Suisse à éteindre son éclairage public la nuit. Les passages pour piétons font toutefois débat: doivent-ils rester éclairés? **P2**



KEYSTONE

LITTORAL

PROF LICENCIÉ, QUESTIONS EN SUSPENS

En mai dernier, un enseignant d'un collège du Littoral neuchâtelois a été licencié avec effet immédiat pour de supposés actes d'ordre sexuel sur des enfants. Il avait déjà fait l'objet d'une enquête administrative en 2003. Les autorités scolaires disent avoir toujours pris toutes les dispositions légales à l'endroit de cet enseignant. **P5**

BOXE MEETING RÉUSSI POUR LES PUGILISTES DE LA CHAUX-DE-FONDS

La halle Volta de La Chaux-de-Fonds a été le théâtre de beaux combats samedi soir. Deux boxeurs locaux (ici Saleh Boubker en rouge) ont réussi leurs débuts devant leur public. **P21**



LUCAS VUITEL

LA POSTE VICTOIRE POUR LE JURA ET POUR LES COMMUNES SUISSES

Le Jura est à l'origine d'une initiative qui va obliger La Poste à prendre vraiment en compte d'éventuelles oppositions locales. Elle ne pourra plus «agir tel un rouleau compresseur dans les communes». **P9**



ARCHIVES LUCAS VUITEL

PRIX FAREL

Festival international du film à thématique religieuse

26 - 27 - 28 octobre 2018

Cinéma Bio - Neuchâtel - entrée libre - prixfarel.ch



La plus grande commune de Suisse dans la nuit?

VAL-DE-RUZ D'ici fin 2019, l'éclairage public pourrait être éteint la nuit. Une question divisive: les passages pour piétons doivent-ils rester éclairés?

PAR ANTONELLA.FRACASSO@ARCINFO.CH



Deux variantes sont proposées au Conseil général: soit l'extinction de l'éclairage dans les zones à 30 km/h soit dans tout le territoire communal. Dans les deux cas, les passages pour piétons resteraient éclairés. LUCAS VUITEL

Avec ses 17'000 habitants et ses quinze villages, Val-de-Ruz pourrait devenir la plus grande commune de Suisse à être plongée dans la nuit noire. «Une véritable révolution!», s'exclame, enthousiaste, le député Vert Laurent Debrot. Après une phase test de six mois à Fontaines, l'exécutif propose d'étendre l'extinction de l'éclairage public dans toute la commune. Deux variantes seront présentées au Conseil général qui tranchera le 5 novembre: soit un crédit de 70'000 francs pour l'extinction des candélabres dans les zones à 30 km/h, soit 160'000 francs pour l'extinction dans tout le territoire communal. Mais il y a une ombre au tableau. Dans les deux variantes, les passages pour piétons resteraient éclairés, sur recommandation du Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH).

Cette demande ne fait toutefois pas l'unanimité. «Je préférerais des passages pour piétons éteints, sans détecteurs de présence. La lumière donne un faux sentiment de sécurité et il n'existe aucune preuve qu'il y ait moins d'accidents quand ils sont éclairés», note Laurent Debrot.

Commune «sous pression»

D'après ce fervent défenseur de la nuit noire et membre de l'association Lamper, qui se bat pour la protection de l'environnement nocturne, Val-de-Ruz donne un signal fort. Il fait d'ailleurs référence à la France, où quelque 12'000 communes éteignent leur éclairage la nuit. «Il y a même des villes de 60'000 habitants qui pratiquent cette mesure et les passages pour piétons ne sont même pas évoqués.» Selon Laurent Debrot, «la commune de Val-de-Ruz a la

pression par rapport aux passages pour piétons». En l'absence de base légale, le groupe PopVertsSol a donc adressé une recommandation au Conseil d'Etat. Ce dernier est invité à «ne pas entraver les communes dans leur volonté de protéger leur environnement nocturne». De plus, selon les députés, le

SPCH sème le trouble auprès des communes «en les menaçant d'être responsables en cas d'accident sur un passage pour piétons non éclairé». Malgré ce débat, l'exécutif entend respecter cette recommandation. «Nous voulons travailler en collaboration avec le SPCH. Il ne faut pas oublier qu'il y a une question de

L'AVIS DE...

NICOLAS MERLOTTI
INGÉNIEUR CANTONAL
AU SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES



«Doit-on risquer la sécurité des piétons?»

Actuellement, il n'existe aucun article de loi qui oblige les communes à éclairer les passages pour piétons la nuit, explique Nicolas Merlotti, ingénieur cantonal au Service des ponts et chaussées (SPCH). Mais ce dernier recommande toutefois cette mesure pour des questions de sécurité. «Si l'éclairage d'un passage pour piétons est éteint, on ne peut pas garantir que le piéton, qui a la priorité, sera suffisamment visible pour que l'automobiliste puisse s'arrêter à temps. Et il est plutôt rare qu'un piéton soit vêtu de bandes fluorescentes», souligne Nicolas Merlotti. Selon l'ingénieur cantonal, la «volonté d'économiser l'énergie n'est pas

suffisante pour justifier, sans autres considérations, une extinction de l'éclairage nocturne des passages pour piétons». Par ailleurs, si une commune entend supprimer l'éclairage nocturne d'un passage pour piétons, elle doit adresser au SPCH une demande précise et démontrer que les règles de sécurité et de visibilité demeurent garanties, indique Nicolas Merlotti. Ce sera ensuite au SPCH de rendre une décision motivée. «En cas d'accident sur un passage pour piétons, la commune pourrait être reconnue responsable. Doit-on réellement risquer la sécurité des piétons jusqu'à ce qu'une base légale règle clairement cette question?»

responsabilité civile à prendre en compte», observe le conseiller communal François Cuche. «En cas d'accident, je suis convaincu que les assurances se retourneraient contre les collectivités publiques et nous ne voulons pas prendre de risque.»

Si le législatif accepte l'un des deux crédits, les travaux commenceraient le printemps prochain. Groupe E équiperait les armoires électriques du territoire communal, village après village.

«A Chézaré-Saint-Martin, nous profiterons des travaux qui se déroulent sur la route cantonale, pour mettre en place une phase pilote: chaque passage pour piétons serait équipé de détecteurs de présence. Si c'est efficace, nous pourrions les installer par la suite dans tous les passages pour piétons de Val-de-Ruz – au total plus de 200.» L'extinction de l'éclairage public devrait être effective dans les quinze villages vers fin 2019.

Détecteurs de présence

L'édile fait par ailleurs remarquer qu'une démarche a été menée avec l'Association des communes neuchâteloises, et la réponse du SPCH en juillet a été claire. «Vu la réglementation existante, nous préférons laisser les passages pour piétons éclairés. Nous pourrions toujours les équiper de détecteurs de présence plus tard.»

80% d'habitants favorables à l'extinction nocturne des lumières

Entre octobre 2017 et en juillet dernier, les candélabres n'ont plus éclairé Fontaines. Après cette phase test, la population a pris part à un sondage, décisif aux yeux de l'exécutif de Val-de-Ruz. L'engouement manifesté, avec plus de 80% de personnes favorables, a convaincu les autorités d'étendre la mesure. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'obscurité ne semble pas avoir suscité de grandes craintes. «Il n'y a eu aucun cambriolage pendant cette période», note Lucie, une retraitée de Fontaines. «Et si ça peut générer des économies, je suis partante!» Le thème des économies d'énergie est justement l'un des enjeux importants pour l'exécutif depuis la naissance de la fusion, en 2013, note le conseiller communal François Cuche. Le Pâquier avait d'ailleurs voté cette mesure avant le mariage des communes. Avec Le Cerneux-Péquignot et Valangin, ce sont les trois localités du canton à éteindre leurs luminaires la nuit. Dans le contexte financier actuel, la

commune ne peut pas se permettre la version «smart» de l'éclairage dynamique à 1,6 million de francs. «Il est important pour nous de répondre au plébiscite de la population en proposant un système à un prix raisonnable.» L'exécutif privilégie la variante à 160'000 francs, avec extinction dans toute la commune sauf les passages pour piétons. «Le retour sur investissement serait de 34'000 francs annuels. En cinq ans, le système serait amorti», précise l'édile.